



L'ESAT PAUL MARTIN

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce livret vous est remis afin de faciliter votre découverte de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et du Foyer d'hébergement, leur fonctionnement et votre place au sein de ceux-ci.

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien et un accompagnement adaptés, tout au long de votre parcours.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur l'ESAT et le Foyer, leurs missions, leur fonctionnement ainsi que sur les valeurs et fondements sur lesquels reposent les établissements et l'Association.

Dans ce document, avec ce livret, vous recevrez le règlement de fonctionnement de l'ESAT et du Foyer ainsi que la charte de vos droits et libertés en vigueur dans tous les établissements d'accueil.

Patrick Meunier
Directeur de l'ESAT - Foyer Paul Martin



Situation géographique

L'ESAT Paul MARTIN est situé à Digne-les-Bains, préfecture des Alpes de Haute Provence, capitale de la lavande.

Au carrefour des 3 vallées, la Bléone, le Bès, le Mardaric, proche des stations de ski, l'établissement est à 1h30 de Marseille, 2h00 de Nice, 1h00 de Gap. Vous pouvez y accéder par la route, par le train et par Avion Via Marseille ou Nice.

L'ESAT Paul MARTIN se trouve dans la zone artisanale des Arches.

Il est desservi à partir du centre ville par la Régie des Transports Urbains Dignois (RTUD). Dans ce cas vous devrez prendre la ligne n°2 du RTUD, et descendre à l'arrêt des Arches.

Diverses possibilités d'hébergement vous sont proposées telles que :

- un Foyer d'hébergement (12 places),
- la Villa "Les Magnolias" (6 places),
- des appartements situés au cœur de la ville (8 places).

LA STRUCTURE

L'ESAT Paul MARTIN est une des structures d'accueil gérées par l'APPASE (Association Pour la Promotion des Actions Sociales et Éducatives), association loi 1901, à but non lucratif. Il est certifié ISO 9001/2000 pour ses activités industrielles et médico-sociales. Il est ouvert toute l'année, et selon les ateliers, entre 7h30 et 16h30.

Cet établissement est agréé par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et assure une mission d'intérêt général permettant l'accès au travail et le soutien médico-social d'adultes orientés **par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes présentant un Handicap) de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes de Haute Provence.**



La diversité des ateliers permet à chaque usager de s'épanouir dans une tâche qui lui convient.



L'ÉQUIPE QUI VOUS ACCUEILLE

Direction

Vous pouvez rencontrer le Directeur sur rendez vous, pris auprès du secrétariat administratif.

Services administratifs

Secrétaire administrative

Chargée de l'accueil et du suivi administratif.

Assistante commerciale

Chargée des relations avec la clientèle et du suivi commercial.

Secrétaire comptable

Chargée du suivi comptable de l'établissement (facturation, suivi budgétaire, paye des ouvriers de l'ESAT).

Services généraux

Chef cuisinier, Second de cuisine

Les repas sont confectionnés par l'équipe de cuisine. Ils sont servis sur place.

Agent de service

Il assure le ménage des espaces collectifs (bureaux, salle de détente, sanitaires, vestiaires). Par respect pour ce travail difficile, il vous est demandé d'apporter une attention particulière à conserver les locaux en état de propreté permanente.

Services techniques et éducatifs

Le chef de service "Production" est présent à l'ESAT du lundi au vendredi. Il anime et

coordonne les éducateurs techniques et les moniteurs des ateliers.

Les éducateurs techniques et moniteurs d'ateliers organisent et assurent le suivi du travail dans les ateliers. Ils sont responsables de la qualité et du suivi de la production, ils mettent en place les actions de soutien du 1^e type (apprentissage des machines, des gestes professionnels et de l'autonomie au travail).

Accompagnement psycho-social

Psychologue

Vous disposez d'un lieu d'écoute auprès d'une personne spécialisée avec laquelle vous pouvez aborder des sujets d'ordre privé ou professionnel. L'ensemble de vos entretiens est soumis au secret professionnel.

Le rôle de la psychologue se situe dans l'écoute, l'évaluation par le biais de bilans psychologiques, d'informations, de conseils, d'orientation vers d'autres partenaires médico-sociaux. Elle peut vous soutenir durant les arrêts maladies de longue durée, et vous aider dans vos prises de décision.

L'assistante sociale vous accueille à votre arrivée, elle vous apporte ses compétences pour vous aider dans vos démarches administratives et elle assure le lien entre votre milieu d'origine et l'ESAT.

Elle vous accompagne dans l'obtention et le maintien de vos droits sociaux.



Description des Locaux

Vous trouverez sur le site des Arches situé 4, rue de l'Artisanat :

- l'accueil,
- les services administratifs,
- la salle de restauration,
- les salles de détente et de repos,

ainsi que les ateliers suivants :

- Espaces verts,
- Bâtiment,
- Conditionnement,
- Blanchisserie,
- Cuisine,
- Le Magasin Service "Au p'tit Lavoir" est situé dans la vieille ville, 11 rue de l'ancienne Mairie.

L'ESAT est habilité pour accueillir 81 ouvriers en situation de handicap.

Récemment restaurés ces bâtiments répondent aux objectifs de l'ESAT dans le respect des normes de sécurité. Ils vous offrent des conditions d'accueil et de travail, adaptées à vos besoins et aux différentes activités que vous réaliserez.

Prestations délivrées

L'ESAT vous propose un travail adapté à vos capacités au sein d'une équipe encadrée par du personnel spécialisé.

Dans la mesure des places disponibles, vous pourrez choisir votre atelier.

Dans le cadre de votre travail, vous bénéficierez d'un soutien dans l'apprentissage des tâches à accomplir (soutien du 1^{er} type) et d'un accompagnement dans votre vie sociale et votre développement individuel (soutien du 2^e type).

Vous pourrez bénéficier également, d'un accompagnement psychosocial délivré par la psychologue et l'assistante sociale de l'établissement.

Autres Prestations

Il vous est possible de bénéficier d'autres prestations :

- travail à temps partiel (SACAT),
- formations professionnelles,
- stages dans d'autres établissements (autres ESAT, entreprises adaptées),
- stages en entreprise.



ORGANISATION DES ATELIERS

Organisation générale

L'ESAT Paul Martin intervient dans 6 secteurs de l'activité économique locale :

- **Conditionnement** : sélection et emballage de produits (parquets, encens, thé, sels, etc.) en partenariat avec d'autres entreprises et établissements du secteur protégé.
- **Espaces Verts** : travaux d'entretiens paysagés auprès des particuliers, mais aussi auprès des collectivités sous forme de contrats annuels (syndics, maisons de retraite administrations).
- **Bâtiment** : travaux de réfection et de finition (maçonnerie, peinture, ferronnerie) aussi bien auprès de particuliers que d'administrations et d'associations.
- **Blanchisserie industrielle** : entretien de linge de divers clients de la Région (hôpitaux, hôtels, centres de vacances).
- **Magasin Service au "P'tit Lavoir"** : prestations de lavage, repassage et retouches auprès des particuliers et des petites entreprises dignoises.
- **Restauration** : fabrication de repas,

préparation buffet, livraison repas à domicile, service en salle

L'ensemble des ateliers est placé sous la responsabilité du Chef de Service "Production".

Pour chaque atelier, lorsqu'une tenue spécifique est nécessaire, elle vous sera fournie par l'ESAT (voir le règlement de fonctionnement)

Atelier Conditionnement

À l'atelier «conditionnement» vous réaliserez pour différents fabricants, dont certains sont de renommée internationale, la sélection et l'emballage de leurs produits.

Chaque nouveau marché nécessite une adaptation de l'outil de travail. Votre savoir faire sera constamment réactualisé.

L'atelier est composé à ce jour, d'une équipe de 12 ouvriers répartie sur 2 unités de travail encadrés par deux moniteurs d'atelier qui assureront votre formation technique.

Horaire de fonctionnement de l'atelier :
8h00 - 11h45 / 12h45 - 15h45
Fermé un vendredi sur deux.



Atelier Espaces Verts

Débroussailler, tondre, faucher, planter, arracher, défricher, ratisser, etc...

Telles sont les tâches que vous aurez à réaliser dans cet atelier.

Vous utiliserez un matériel récent et performant (débroussailleuses, tondeuses auto-portées et auto-tractées, taille-haies, aspirateurs à feuilles, tronçonneuses) nécessaire aux différents chantiers.

Au sein de cet atelier vous assurerez l'entretien et la création d'espaces verts pour des particuliers, mais aussi auprès des collectivités sous forme de contrats annuels (syndics, maisons de retraite, administrations).

L'atelier est composé de 10 ouvriers répartis en deux équipes, placées sous la responsabilité de deux moniteurs d'ateliers assurant votre formation technique.

Ces équipes peuvent, selon le type et l'importance du chantier, fusionner ou travailler séparément.

Atelier Bâtiment

À l'atelier "bâtiment" vous accomplirez essentiellement des prestations dans le domaine du "second œuvre", soit :

- peinture, revêtement, moquette,
- carrelage,
- ferronnerie,
- petite maçonnerie (clôture, murs, dalle).

La clientèle se compose aussi bien de particuliers que de collectivités.



L'atelier est composé de 15 ouvriers répartis en trois équipes placées chacune sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier. Il assurera votre formation technique.

Horaire de fonctionnement de ces ateliers :
8h15 - 12h00 / 13h15 - 16h30



Atelier Blanchisserie

Rénovée en 2001, la blanchisserie des Arches est de dimension industrielle.

Dotée d'un système de traitement aseptique conforme aux normes RABC, la Blanchisserie est en mesure de répondre aux exigences d'une clientèle hospitalière.

C'est l'atelier de l'ESAT le plus fortement mécanisé : machines à laver de grande capacité (100 Kg), calandres, tunnel de finition, plieuse, filmeuses.

Vous y assurerez le lavage et la finition du linge confié par une clientèle diversifiée : hôtellerie, centres de vacances, hôpitaux et maisons de retraite.

Horaire de fonctionnement

de l'atelier du lundi au vendredi :

7h30 - 15h00 en été - 8h00 - 15h15 en hiver

26 ouvriers composent l'équipe de travail de la blanchisserie de l'ESAT qui traite aujourd'hui 500 tonnes de linge par an.

L'atelier est encadré par 4 moniteurs d'atelier.

Le magasin service «au P'tit Lavoir»

Situé au centre ville de Digne-les-Bains, le magasin service est complètement intégré dans l'activité commerciale de la ville.

Il propose aux particuliers, le lavage et le repassage de leur linge, mais aussi le raccommodage et les retouches.

L'atelier est composé de 8 ouvriers placés sous la responsabilité d'un éducateur technique.

Atelier Restauration

Nouvellement créé, l'atelier restauration assure la préparation des repas à destination des usagers de l'ESAT et du Foyer, mais également pour une clientèle extérieure.

Il est composé d'une équipe de 8 ouvriers intervenant en cuisine et en salle. L'encadrement est assuré par un Chef de cuisine diplômé.



Admission

Pour pouvoir être admis à l'**ESAT Paul Martin** vous devez :

- bénéficiaire d'une notification de la CDAPH précisant votre orientation en ESAT,
- avoir constitué le dossier d'admission qui vous a été remis lors de la visite de contact.

Prise en charge, accompagnement

Dès votre arrivée vous élaborez avec votre référent votre contrat de soutien et d'aide par le travail pour une période de cinq ans maximum.

A l'issue de votre période d'essai (6 mois) un avenant à votre contrat sera ajouté ; Il définira les objectifs de votre projet individuel pour l'année à venir au cours d'une réunion de synthèse.

Vous bénéficierez dans le cadre de votre atelier d'un référent garant de la mise en œuvre de votre projet individuel.

Un règlement de fonctionnement vous est remis lors de votre arrivée. À cette occasion, il sera lu en votre compagnie et expliqué si besoin.

Départ de l' ESAT

Vous êtes libre de quitter l'ESAT à tout moment sans préavis durant la période d'essai de 6 mois et en envoyant une lettre de démission respectant un préavis d'un mois avant votre départ, au-delà des 6 mois.

Les autres situations justifiant votre départ sont précisées dans votre contrat de séjour.

Argent et objets de valeur

Les dispositions concernant l'argent et les objets de valeurs vous sont communiquées dans le règlement de fonctionnement à l'article 9.

Nous vous conseillons de ne pas avoir de somme d'argent importante ou des objets de valeur sur votre lieu de travail.

Mode de financement

L'ESAT bénéficie d'une dotation globale de financement allouée par la DDASS qui est destinée à financer le fonctionnement administratif, certains investissements ainsi que les salaires du personnel d'encadrement.

S'ajoutent à cela les revenus de l'activité commerciale, résultat du travail de l'ensemble des ouvriers. Ces activités productives doivent procurer une valeur ajoutée, qui doit, pour une part, et la plus importante, revenir aux ouvriers handicapés et servir, pour une autre part, au maintien et au développement de l'outil de travail de l'établissement (circulaire 60 AS).

L'allocation aux adultes handicapés peut se cumuler avec les ressources personnelles de l'intéressé et, s'il y a lieu, de son conjoint, concubin ou partenaire.

Revenu des ouvriers

Tout travailleur handicapé accueilli dans un Établissement ou Service d'Aide par le Travail a droit à une rémunération garantie. Elle est versée dès l'admission en période d'essai du travailleur handicapé, sous réserve de la conclusion du contrat de soutien et d'aide par le travail.

La rémunération garantie mentionnée ci-dessus (art. L243-4) ne constitue pas un salaire au sens du code du travail. Elle est en revanche considérée comme une rémunération du travail.

Informations concernant les ouvriers de l'ESAT Paul MARTIN

Vous pouvez contacter le service d'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 :

Adresse : 4 rue de l'Artisanat
Zone artisanale "Les arches"
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04 92 31 29 46
E-mail : mvellieuxcat@appase.org

Si besoin, vous pouvez contacter le service à l'origine de la mesure de votre orientation :
Adresse : Commission des Droits et de l'Autonomie Maison départementale des personnes handicapées - Place des récollets
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04 92 30 07 20

Si besoin vous pouvez contacter vos représentants élus au Conseil de la Vie Sociale durant leurs heures de permanences suivant les modalités décrites dans le règlement de fonctionnement.

Par ailleurs vous pouvez contacter en cas de besoin les personnes qualifiées du département nommées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Les personnes qualifiées ont pour mission, en vertu de l'article L 311-5 du code de l'aide sociale aux familles, d'aider les ouvriers de l'ESAT à faire valoir leurs droits au sein de l'établissement.

En tant que bénéficiaire vous pouvez avoir recours gratuitement à une personne qualifiée, lorsque vous n'avez pas pu obtenir satisfaction, après avoir préalablement tenté de faire valoir vos droits auprès de l'établissement.

La personne qualifiée tentera de trouver un compromis entre vous et l'établissement. Elle vous rendra compte de ses conclusions et fera de même auprès des autorités de tarification de votre établissement. Elles le feront avec toute la discrétion nécessaire.

Restauration

L'ESAT ne délivre aucune prestation payante hormis votre repas de midi. Lorsqu'il s'agit de journée de travail complète, le repas est pris obligatoirement sur le site.

Il vous est servi par le personnel de l'atelier "Restauration".

Une participation égale au minimum garanti en vigueur demeure à votre charge. Le temps de repas n'est pas considéré comme un temps de travail.

Confidentialité et accès à l'information

Traitement des données vous concernant :

Les données vous concernant, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 août 2004 modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vos données médicales, qui peuvent être transmises sur votre demande à votre médecin traitant, sont protégées par le secret médical. Les autres informations vous concernant sont soumises à la confidentialité et au devoir de réserve auxquels est tenu l'ensemble du personnel.

Droit d'accès et de rectification :

Vous pourrez par l'intermédiaire de votre référent, faire une demande auprès du directeur, pour exercer votre droit d'accès et de rectification de votre dossier.

La procédure de communication des documents



et données vous est expliquée à l'article 5-2 du règlement de fonctionnement.

Droit d'opposition :

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 août 2004.

Contestation, réclamation :

En cas de contestation ou de réclamation, il vous est possible de contacter les personnes habilitées mentionnées précédemment dans les formalités administratives.

Participation des ouvriers de l'ESAT

Lors de votre arrivée, vous participerez à l'élaboration de votre contrat de soutien et d'aide par le travail. Vous assisterez à la réunion de synthèse vous concernant, qui aura lieu une fois par an en présence de l'ensemble des personnes intervenant auprès de vous. Vous pourrez élire vos représentants au Conseil de la Vie Sociale. Vous pourrez vous présenter en tant que candidat à l'élection des représentants du Conseil de la Vie Sociale de l'ESAT.



LE FOYER PAUL MARTIN

Le Foyer Paul Martin est, tout comme l'ESAT, un établissement géré par l'Association APPASE. C'est un foyer d'hébergement ouvert toute l'année qui accueille uniquement des ouvriers travaillant en ESAT.

Le directeur de l'ESAT.
est également le directeur du Foyer.

Le Foyer Paul Martin est financé par la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) qui est l'organisme de contrôle.

Ouvert en janvier 1978, il accueille aujourd'hui 26 résidents, homme et femme.

Le mode d'accueil est diversifié :
foyer d'hébergement collectif, villa Tremplin et appartements en ville.

Valeurs institutionnelles

Le travail de l'équipe éducative du Foyer Paul Martin repose sur les valeurs suivantes :

- la reconnaissance de la personne en tant qu'individu,
- le respect de la liberté de pensée, d'expression et d'action,
- la prise en compte de chaque handicap dans le respect des différences.

L'accompagnement de l'équipe éducative a pour objet de permettre votre épanouissement, de développer votre autonomie et de favoriser votre insertion sociale.

Admission

Pour être admis au Foyer Paul Martin, il est nécessaire :

- d'être travailleur handicapé d'ESAT,
- d'avoir 18 ans,
- de bénéficier d'une orientation CDAPH,
- de bénéficier d'une prise en charge au titre de l'aide sociale,
- d'avoir transmis le dossier d'admission dûment complété,
- d'avoir reçu une notification d'admission précisant la date de votre entrée au Foyer Paul Martin.



Situation géographique

Le Foyer Paul Martin est situé à Digne les Bains, préfecture des Alpes de Haute Provence.

Le département, grâce à sa situation et à son ensoleillement exceptionnels, propose de nombreuses activités tournées vers la nature : promenade, ski, raquettes, VTT, baignades.

A 5mn à pied du centre ville, vous pourrez accéder facilement à tous les commerces. Digne dispose en outre d'une médiathèque, d'un cinéma, d'un centre culturel et d'un complexe nautique.

Vous pourrez vous rendre sur votre lieu de travail à pied (15mn).

Foyer d'hébergement collectif

Situé au 6 avenue Maréchal Leclerc, le Foyer d'hébergement est une structure collective ouverte toute l'année. Proche du centre ville, il est desservi par la régie des transports urbains dignois (RTUD), ligne numéro 1. Il vous faudra descendre à l'arrêt "Alexandra David Neel".

Le Foyer d'hébergement dispose d'une présence éducative permanente. Il accueille 12 résidents, en chambre individuelle. Ces chambres vous sont proposées meublées et disposent de toilette et de douche. Vous avez cependant la possibilité d'aménager votre chambre avec votre mobilier personnel.

Vous pouvez vous absenter du Foyer, notamment les week-ends ou congés, en fonction de vos désirs et besoins, en avertissant l'équipe éducative lors de la réunion hebdomadaire.

Le Foyer Paul Martin assure un service de restauration quotidien.



Villa des Magnolias

Située 27 avenue des Charrois, en bord de Bléone, à cinq minutes à pied du Foyer et du centre ville, cette villa, ouverte toute l'année, accueille 6 résidents qui vivent sur un mode de "co-location". Ce mode de vie implique des qualités relationnelles : une tolérance importante vis-à-vis des autres et une capacité à gérer les tensions, les conflits sans la présence des éducateurs.

La villa dispose, à l'étage, de 6 chambres individuelles, meublées par le Foyer ou par vos soins, et de deux salles de bain.

Au rez-de-chaussée, une cuisine, une salle à manger, un salon convivial et un bureau donnent sur un grand jardin arboré.

Une présence éducative est assurée cinq soirées par semaine, les résidents évoluent en totale autonomie, tout en conservant la possibilité de contacter le Foyer par téléphone (04 92 30 58 72).

La gestion domestique (courses, ménage, cuisine, jardinage) est assurée à tour de rôle par les résidents. Les repas du soir sont pris en commun.

Comme pour le Foyer, les absences (week-end, congés, soirées) doivent être prévues à l'avance (CF. Règlement intérieur).

Ce mode de vie est destiné à préparer progressivement ceux qui le souhaitent à leur installation en appartement.

Les appartements

Plusieurs studios et appartements, gérés par le Foyer Paul Martin, sont situés dans le centre ville. Ce type d'hébergement vous permet d'évoluer de manière autonome et de vous préparer, si vous le désirez, à quitter les structures du Foyer.

Votre accompagnement éducatif dans ce dispositif est assuré par un éducateur qui travaille en lien avec une conseillère en économie sociale et familiale (CESF). Ils vous rencontrent une à deux fois par semaine afin de traiter avec vous de la gestion de votre vie quotidienne et des éventuelles difficultés rencontrées.

Dans cet appartement, il vous est possible d'accueillir famille et amis avec l'accord préalable de l'équipe éducative.

Comme pour les autres structures, vos absences sont possibles si elles sont programmées.

Votre départ en appartement autonome sera conditionné par un préavis à donner au Foyer Paul Martin et par la signature d'un bail à votre nom. Vous pourrez bénéficier si vous le désirez, d'un bail glissant vous permettant de conserver l'appartement que vous occupez.



L'équipe qui vous accueille :

- **Le chef de service** est présent sur le Foyer du lundi au vendredi. Il anime et coordonne l'équipe éducative. Il peut vous recevoir dans son bureau situé au rez-de-chaussée.

- **Les éducateurs :**

Le rôle des éducateurs est multiple, il se situe avant tout dans l'écoute et le conseil, l'objectif étant de vous accompagner à votre rythme vers toute l'autonomie dont vous êtes capable.

Les 7 éducateurs sont répartis sur l'ensemble des structures d'accueil :

Ils vous accueillent sur le Foyer de 7h à 23h, selon un planning horaire établi à l'avance et que vous pouvez consulter à l'entrée du bureau des éducateurs au 1er étage.

Deux éducateurs travaillent principalement à la Villa et effectuent régulièrement des week-ends sur le Foyer. Par ailleurs, un éducateur intervient aussi, auprès des résidents des studios.

- **Les veilleuses de nuit** assurent une permanence de nuit de 22h à 8h en semaine, et de 22h à 9h les week-ends. Elles sont garantes de votre sécurité durant la nuit et vous soutiennent en cas de difficultés.

- **La secrétaire** effectue le secrétariat administratif et financier du Foyer durant les heures ouvrables.

- **Le personnel de l'atelier "Restauration"** de l'ESAT prépare et vous sert les repas de midi et du soir à l'exception de certains repas du week-end.

- **La lingère** vous aide à entretenir votre linge personnel suivant un planning hebdomadaire établi. Par ailleurs, elle gère le linge de maison.

- **La psychologue** vous propose une écoute et un soutien psychologique personnalisé à votre demande et sur rendez-vous.

- **La conseillère E.S.F.** intervient à votre demande sur les aspects de la vie quotidienne (alimentation, vêture, budget, etc.)

- **L'assistante sociale** vous apporte ses compétences en matière administrative. Elle vous accueille à votre arrivée, vous aide à constituer votre dossier d'aide sociale et vous accompagne dans l'obtention et le maintien de vos droits sociaux.

- **L'agent d'entretien** assure le ménage des espaces collectifs (bureaux, escaliers, couloirs, sanitaires ...). Par respect pour ce travail difficile, il vous est demandé d'apporter une attention particulière à conserver les locaux en état de propreté.



Organisation générale de l'établissement

Le Foyer Paul Martin est un foyer d'hébergement exclusivement réservé aux ouvriers et stagiaires **travaillant en ESAT**.

Prestations assurées par l'établissement

Le Foyer Paul Martin est votre domicile principal. Vous pouvez y être hébergé tout au long de l'année. C'est votre adresse postale officielle.

En plus de votre hébergement vous bénéficiez d'un accompagnement socio-éducatif permanent dispensé par une équipe de travailleurs sociaux pluridisciplinaire garante de votre projet individualisé, dans le respect fondamental de vos droits et libertés individuels.

L'équipe éducative veille constamment au maintien au sein du Foyer d'un climat de respect mutuel nécessaire à toute vie collective harmonieuse.

L'ensemble des prestations lié au bon déroulement de votre vie quotidienne est assuré par le Foyer Paul Martin :

- des repas servis par le personnel de cuisine,
- une chambre individuelle entretenue par

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

vous, dans laquelle vous résidez en toute intimité,

- des lieux collectifs entretenus par un personnel de service,
- une présence permanente du personnel d'encadrement, garant de votre bien-être, de votre confort, de votre sécurité,
- le cas échéant un accompagnement dans votre suivi médical. (traitement, rendez vous médicaux...).
- des équipements de communication et du matériel de loisir (ordinateur, TV, internet à votre disposition),
- des activités socio-culturelles, des séjours de vacances, une aide à l'organisation de vos loisirs.

Par ailleurs le Foyer Paul Martin travaille en collaboration avec différents partenaires et vous pouvez donc accéder à diverses prestations telles que :

- accompagnement médico-psychologique,
- accès aux clubs sportifs et de loisirs,
- accès aux équipements et services municipaux.

Financement, facturation et assurances

Le financement du Foyer Paul Martin est assuré par un prix de journée défini par l'autorité de tarification, la Direction des Solidarités départementales (DSD), service du Conseil Général. Ce prix de journée est fixé par un arrêté de tarification pour une période d'un an. Vous devez, dans le cadre de votre participation aux frais d'hébergement, payer une réversion au Conseil Général. Celle-ci représente une partie de vos revenus. Elle est calculée mensuellement en fonction de vos jours de présence sur le Foyer. Le mode de calcul vous est expliqué dans votre contrat de séjour.

Le montant de votre réversion vous est indiqué par une facture mensuelle que vous devez acquitter auprès du Foyer Paul Martin. La totalité de votre règlement et de votre allocation logement est alors adressée par nos soins à la Direction des Solidarités Départementales. Vous êtes assuré(e) en responsabilité civile, ainsi qu'à l'occasion de vos déplacements effectués dans le cadre du Foyer.